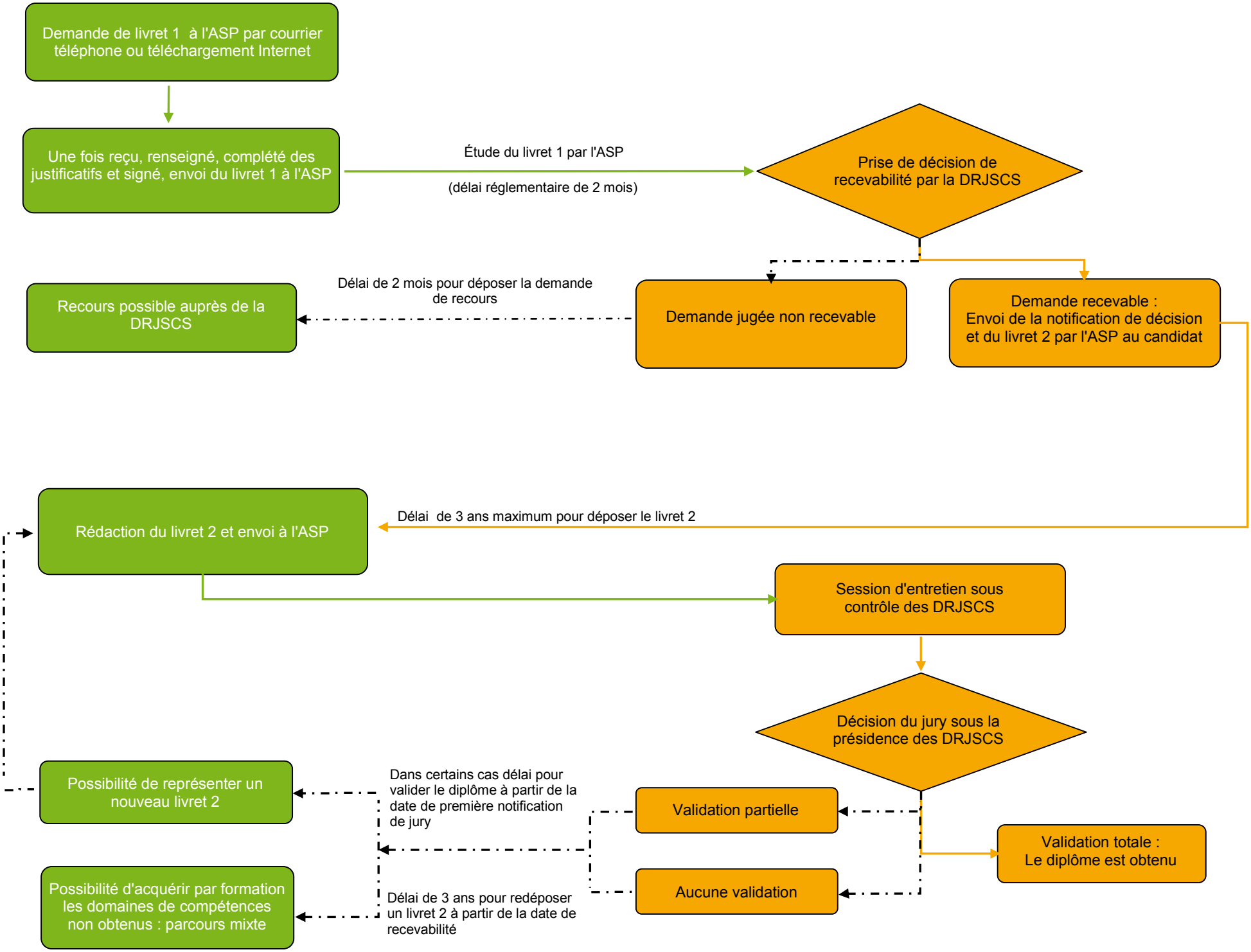
Demande de livret 1 à l'ASP par courrier téléphone ou téléchargement Internet
Une fois reçu, renseigné, complété des justificatifs et signé, envoi du livret 1 à l'ASP
Étude du livret 1 par l'ASP
(délai réglementaire de 2 mois)
Prise de décision de recevabilité par la DRJSCS
Demande jugée non recevable
Délai de 2 mois pour déposer la demande de recours
Recours possible auprès de la DRJSCS
Demande recevable : Envoi de la notification de décision et du livret 2 par l'ASP au candidat
Délai de 3 ans maximum pour déposer le livret 2
Rédaction du livret 2 et envoi à l'ASP
Session d'entretien sous contrôle des DRJSCS
Décision du jury sous la présidence des DRJSCS
Validation partielle
Aucune validation
Validation totale : Le diplôme est obtenu
Dans certains cas délai pour valider le diplôme à partir de la date de première notification de jury
Délai de 3 ans pour redéposer un livret 2 à partir de la date de recevabilité
Possibilité de représenter un nouveau livret 2
Possibilité d'acquérir par formation les domaines de compétences non obtenus : parcours mixte